

N°2018-BCA-04

- Membres théoriques :  
5
- Membres en exercice :  
5
- Membres présents :  
5
- Votants :  
5

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DE LA SEINE-MARITIME**

---

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

**AFFECTATION TEMPORAIRE DE CHEFS D'AGRES UNE EQUIPE DANS  
L'INTERET DU SERVICE**

Le 31 janvier 2018, le Bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 12 janvier 2018, s'est réuni à la direction départementale sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (3 membres) avec 5 membres présents, le bureau peut valablement délibérer.

**ETAIENT PRESENTS**

- Monsieur André GAUTIER, Président
- Monsieur Sébastien TASSERIE, 1<sup>er</sup> Vice-Président
- Madame Sophie ALLAIS, 2<sup>ème</sup> Vice-Présidente
- Monsieur Gérard JOUAN, 3<sup>ème</sup> Vice-Président
- Monsieur Bastien CORITON, membre

*Délibération affichée le :*

*et retirée de l'affichage le :*

*Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :*

Depuis plusieurs mois, il est constaté sur le profil de chef d'agrès une équipe, des difficultés de planification et de répartition de la charge opérationnelle au sein des unités à dominante professionnelle sur le secteur de la Métropole de Rouen. Même si toutes les problématiques ne sont pas partagées sur tous les sites, nous identifions des liaisons entre elles et entre centres d'incendie et de secours.

La politique de mobilité engagée lors de l'ouverture des centres mixtes et les départs en retraite enregistrés ces dernières années, ont eu pour conséquence de réduire la proportion de sous-officiers en régime mixte sur les centres de Rouen-Gambetta et Rouen-Sud. Les différentes publications de vacances de postes de sous-officiers se sont avérées infructueuses ou à effets limités. Des contraintes de planifications s'opèrent donc sur cette catégorie, renforcées aussi par l'exercice de spécialités.

Le centre de Rouen-Gambetta est le plus impacté et rencontre des difficultés. Au vu des départs annoncés, le Cis Rouen-Sud prend la même tendance. Les taux d'encadrement sur Canteleu et Elbeuf sont satisfaisants.

La solution pérenne engagée par le Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime (Sdis 76) repose sur la mise en place d'un concours interne de sergent. Pour autant, les effets ne seront perceptibles qu'au premier semestre 2019.

Ainsi, le Service départemental a pris les mesures suivantes,

- diffusion d'un avis de vacance de chef d'agrès une équipe pour le centre de Rouen-Gambetta,
- nomination au 1<sup>er</sup> janvier 2018 de 3 agents ayant réussi l'examen de sergent et affectation de ces derniers sur les centres mentionnés,
- analyse des demandes de mobilités.

Malgré celles-ci, il apparaît nécessaire d'affecter temporairement des chefs d'agrès 1 équipe du centre de Canteleu vers les centres de Rouen-Gambetta et de Rouen-Sud afin de répondre aux besoins opérationnels et aux nécessités du service.

*En séance du 13 décembre 2017 :*

*- les membres du comité technique ont rendu un avis favorable à l'unanimité pour le collège des représentants de l'administration et un avis favorable à l'unanimité pour le collège des représentants du personnel,*

*- les membres de la commission administrative paritaire des sapeurs-pompiers professionnels de catégorie C ont rendu un avis favorable à l'unanimité.*

\*

\* \*

*Après en avoir délibéré, les membres du Bureau du conseil d'administration adoptent à l'unanimité ce dossier.*

**Le président du conseil d'administration,**

  
**André GAUTIER**